

Compte rendu de la réunion N°2
de la **Commission des Finances IDFO**,
Lundi 21 janvier 2019 à 19h30 au siège de Montesson

Présents : 17 participants, 16 clubs représentés

En présence du Gouverneur Alain BERRURIER, du 1^{er} Vice-Gouverneur Alain SCHETTINO, du Trésorier Patrick BONNEFOND et du Commissaire Général de la Convention Nationale 2018 Guy-Bernard BRAMI,

Jean-Louis FÈVRE souhaite à tous les participants une belle année 2019 dans des clubs en pleine vitalité et en bonne santé financière.

La feuille de présence est en annexe.

Ordre du jour :

- [Présentation des comptes IDFO au 31 décembre 2018](#)
- [Comptes de la Convention Nationale Port-Marly](#)
- [Travaux de la commission Nationale](#)
- [Déductibilité fiscale des dons reçus par les clubs](#)
- [Budget prévisionnel de fonctionnement des clubs](#)
- [Questions diverses](#)

1 - Présentation des comptes semestriels du District au 31 décembre 2018.

Le suivi budgétaire distribué en séance est en annexe.

Le Trésorier Patrick BONNEFOND commente le suivi budgétaire du 1^{er} semestre de l'exercice 2018/2019.

Faits marquants du semestre :

- Jumelage franco-allemand des 21/23 septembre 2018
- Congrès d'automne du 13 octobre 2018
- Actions majeures pour le développement de l'effectif (achat fichier Kompass / E-mailing par la Poste / Forum de la Solidarité du 29 novembre

L'effectif au 31/12/18 est de 1447 membres pour 79 clubs après la fermeture du club Levallois-Rive de Seine. Variation de moins 30 membres (43 entrées et 73 sorties). A ce jour 46 impétrants sont à l'affichage et la création de 2 clubs est en cours.

Les Produits sont en ligne avec le budget. A signaler un produit sur exercice antérieur de 1.109 € correspondant à un remboursement par DM103 d'un excédent de cotisations 2017/2018.

Les Charges : économie globale de 5 k€ par rapport au budget du semestre, provenant principalement des coûts des locaux de Montesson, de la gratuité de la salle du Congrès, des frais de fonctionnement des commissions, Certains coûts sont en dépassement : les frais de communication, le coût du Jumelage, le don de 2 k€ non budgété au profit des sinistrés de l'Aude. Il est à noter que la provision de 9 k€ constituée l'exercice précédent pour financer les coûts de développement de l'effectif n'a pas fait l'objet d'une quelconque reprise au 31/12.

Le Résultat est un excédent de 5.803 €.

Les comptes de la Convention Nationale ne sont pas définitivement clôturés à ce jour, mais ils seront équilibrés, ayant pour conséquence, d'une part du remboursement assuré des 13 k€ avancés par le District et d'autre part de rendre sans objet les provisions constituées précédemment et non reprises au 31/12/18.

Jean-Louis FEVRE remercie le Trésorier d'avoir pu sortir ces comptes dans un délai très serré. Les comptes ont été mis à la disposition de la Commission qui a pu en apprécier la bonne tenue.

Les questions portent principalement sur l'aspect offensif des efforts investis dans le développement de l'effectif, auxquelles le Gouverneur a apporté des précisions :

- retour du mailing : un peu tôt pour connaître le résultat ; les cibles intéressées sont actuellement traitées par la Commission EME. Le Gouverneur souhaite la création de 4 nouveaux clubs et 2 nouvelles branches.
- Forum Solidarité : réel succès pour une première nationale, 80 invités et 50 Lions présents avec des intervenants de qualité ; le Gouverneur compte demander au DM103 le remboursement du coût. Manifestation montrant l'exemplarité de IDFO face à l'inertie du DM103.
- Fonctionnement des nouveaux clubs : plus de liberté pour s'adapter aux contraintes de notre société : 3 semaines entre les réunions, 1 seule action annuelle, participation des membres qui le souhaitent aux actions des clubs voisins.

En conclusion, la Commission des Finances IDFO donne à l'unanimité un avis favorable aux comptes semestriels qui nous ont été présentés.

2 - Comptes de la Convention Nationale de Port-Marly.

Jean-Louis FEVRE rappelle le cadre général :

- Il a été créé une association spécifique dédiée à la Convention. (« LIONS CONVENTION NATIONALE 2018 »)
- « *Le résultat de la Convention nationale est imputé au district organisateur, qu'il soit positif ou négatif* » (art. 10-3 du règlement intérieur de DM103).

Le Commissaire Général Guy-Bernard BRAMI confirme qu'il reste quelques opérations financières à traiter pour clôturer les comptes dont on sait qu'ils seront équilibrés, ce qui n'est pas un mince exploit compte tenu de la qualité des prestations proposées.

Le sujet du financement des Conventions Nationales est un réel problème pour lequel un groupe de travail est constitué au niveau national.

Le DM103 a versé une subvention de 80 k€ en 2018 et pris directement en charges quelques coûts tels que les assurances annulation et des frais de régie video.

Le Commissaire Général remercie les clubs et les 200 bénévoles qui se sont dévoués pour la réussite de l'opération.

3 – Travaux de la Commission Nationale.

Jean-Louis FEVRE présente succinctement 2 points.

- **Les comptes 2017/2018 de DM103.**
La cotisation annuelle per capita est passée de 71 à 66 €
Les comptes provisoires dégagent un excédent global de 6.584,37 €, dont 215 € concernant la Revue.
Les comptes définitifs sortiront en mars 2019.
- **Evolution du logiciel MyAssoc** pour son module comptable, dont l'évaluation sera estimée pour mars ou juin.
Il est remarqué que s'est créée une ambiguïté autour de MyAssoc qui passe faussement pour un produit Lion.

4 – Déductibilité fiscale des dons reçus par les clubs.

En synthèse du memo détaillé mis en annexe, il faut retenir :

- La notion **d'opérateur final**, état nécessaire pour se prévaloir du caractère philanthropique donnant la capacité d'émettre des cerfas.
- De manière générale, les clubs ne peuvent pas émettre des cerfas pour des dons reçus et reversés d'autres associations car ils n'ont pas le statut d'opérateur final. Mais ils peuvent avoir recours comme solution alternative, soit à la « Société d'Amis » (cf annexe), soit au « compte dédié » à la Fondation des Lions de France pour des projets d'au moins 15 k€ (Au besoin, contacter le correspondant FDLF Bertrand DANTARD).

Dans ces 2 cas, c'est l'opérateur final ou la FDLF qui émettront les cerfas.

- Exceptionnellement, les clubs peuvent être l'opérateur final pour certaines actions. Les clubs peuvent émettre des cerfas pour des dons reçus sans contrepartie et affectés exclusivement au profit de cette opération.

5 – Budget prévisionnel de fonctionnement des clubs.

Pour des raisons d'horaire, le traitement de ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

Calendrier

- Réunion N° 3 Lundi 4 mars 2019 à 19h30
- Eventuellement une 4^{ème} si le besoin se fait ressentir

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures trente.

Un grand Merci à tous les participants pour leur présence et leurs interventions, toutes pertinentes et constructives

Jean-Louis FÈVRE

Président de la Commission Finances IDFO

Secrétaire de la Commission Nationale Finances

Phone : 06 815 816 62

Mél : fevre1946@gmail.com

PIECES JOINTES EN ANNEXES :

- FEUILLE PRESENCE 21/01/2019
- SUIVI BUDGETAIRE 1^{ER} semestre au 31 décembre 2018.
- CERFA DONS – memo du 21/01/2019

FEUILLE DE PRESENCE

| NOM | PRENOM | CLUB/FONCTION | SIGNATURE |
|---------------|-------------|---|-----------|
| SCHETTINO | Alain | POISSY et AVG | |
| BRAMI | Jay-Bernard | Le Peup de Seine | |
| RODRIGUES | José | Trezeville | |
| GUERANA | Stéphanie | Le Peup de Seine Secrétaire | |
| AIOU | Chantal | Le Peup de Seine | |
| NONIN | Martine | Poissy Blonde de Seine | |
| OGEE | Bernard | Conflans / Trésorier | |
| GERARD | Jean Claude | Jeureschamf / Taber | |
| AUDHOUY | JEAN-LUC | VERSAILLES Doyen | |
| BERGER | François | Fontenay La Jolie | |
| MINERY | Sacque | Les Enfants de Roi Trésorier | |
| FERRY-WILCLEK | Bruno | Sceaux - Trésorier | |
| BONNEFOND | Patrick | Trésorier IDFO Dorly Le Roi-Louveciennes | |
| FEVRE | Jean-Louis | Pontoise | |
| BERRURIER | Alain | Maule Gouvern. | |
| CLEMENT | François | Mantes la Jolie Président | |
| PERRÉE | Jean-Pierre | ARGENTEVIL-III (Aersisans) Trésorier | |
| | | Nombre de participants : 17 | |
| | | Nombre de clubs : 16 | |
| | | le Président | |

ce



| PRODUITS | BUDGET 2018/2019 | BUDGET S1-18/19 | REALISE S1-18/19 | REALISE 2017/2018 |
|--|-----------------------------|----------------------------|-----------------------------|------------------------------|
| <i>Effectif moyen</i> | 1 467 | 1 465 | 1 464 | 1 467 |
| <i>Cotisation du District</i> | 69,00 € | 34,50 € | 34,50 € | 69,00 € |
| Cotisations | 102 800 | 51 337 | 51 063 | 103 011 |
| Autres Produits | 2 640 | 1 570 | 3 220 | 8 393 |
| Participation OB | 2 500 | 1 500 | 2 079 | 1 212 |
| Mise à disposition locaux | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Marge sur supplies vendus | 0 | 0 | 83 | 1 204 |
| Résultat financier | 140 | 70 | -51 | 277 |
| Marge sur manifestations Gouverneur | 0 | 0 | | |
| Produits sur exercice antérieur | | | 1 109 | 5 700 |
| TOTAL PRODUITS | 105 440 | 52 907 | 54 283 | 111 404 |
| CHARGES | BUDGET 2018/2019 | BUDGET S1-18/19 | REALISE S1-18/19 | REALISE 2017/2018 |
| Siège Lions IDFO | 22 845 | 11 423 | 9 213 | 23 188 |
| Secrétariat | 2 000 | 1 000 | 600 | 4 335 |
| Locaux | 20 845 | 10 423 | 8 613 | 18 853 |
| Réunions (Congrès & CA) | 15 200 | 7 700 | 6 142 | 14 711 |
| Congrès/Assemblées | 11 400 | 5 700 | 3 803 | 11 529 |
| Conseils d'Administration et Cabinets | 3 800 | 2 000 | 2 340 | 3 182 |
| Commissions | 31 225 | 11 588 | 5 063 | 20 285 |
| Frais de fonctionnement commissions | 14 675 | 7 338 | 4 913 | 9 676 |
| Formation, Forums Présidents | 5 350 | 1 250 | 0 | 2 675 |
| Prix culturels + déplacements lauréats | 3 700 | 0 | 150 | 2 650 |
| Soutien aux Clubs | 7 500 | 3 000 | 0 | 5 285 |
| Communication | 5 900 | 5 700 | 8 888 | 3 700 |
| Publications District | 5 600 | 5 400 | 8 888 | 292 |
| Autres communications | 300 | 300 | 0 | 3 408 |
| Gouvernorat | 15 470 | 9 270 | 7 434 | 13 954 |
| Fanions / supplies / tenues | 7 850 | 6 350 | 5 992 | 7 463 |
| Imprimés/dépliants/annuaire idfo | 2 300 | 2 300 | 803 | 1 583 |
| Past-Gouverneurs | 420 | 420 | 640 | 420 |
| Passation de Pouvoirs | 4 500 | 0 | 0 | 4 489 |
| Cadeaux/Fleurs | 400 | 200 | 0 | 0 |
| Frais Conseil d'Administration | 10 800 | 6 020 | 5 522 | 9 651 |
| Frais du Gouverneur +1er & 2nd Vice | 8 500 | 5 100 | 4 588 | 8 091 |
| Frais déplacement CA / Bureau | 2 300 | 920 | 934 | 1 560 |
| Manifestations | 4 000 | 2 000 | 4 217 | 6 019 |
| Jumelage 111 WR octobre 2016 | 2 000 | 2 000 | 4 217 | 168 |
| CIF juillet 2017 / 2020 | 0 | 0 | 0 | 1 000 |
| Convention internationale | 1 000 | 0 | 0 | 1 851 |
| Convention nationale | 1 000 | 0 | 0 | 3 000 |
| Autres charges | 0 | 0 | 2 000 | 3 000 |
| Subvention | | | | |
| Provision dépréciation | | | | |
| Dons | | | 2 000 | 3 000 |
| Charges sur Exercice Antérieur | | | | |
| Autres charges | | | | 0 |
| TOTAL CHARGES | 105 440 | 53 700 | 48 480 | 94 507,90 |
| EXCÉDENT | 0 | -794 | 5 803 | 16 896 |

MEMO du 21/01/2019 - intervention Jean-Louis Fèvre.

OBJET : CERFA DONS – étude globale

Textes applicables : articles 200 et 238 bis du CGI

Pour que les dons ouvrent droit à réduction d'impôt, l'association doit répondre aux conditions suivantes :

- 1) Etre d'intérêt général
 - a. Exercer une activité non lucrative
 - b. Gestion désintéressée
 - i. Géré à titre bénévole
 - ii. Membres ne peuvent être attributaires d'une part de l'actif
 - c. Ne pas fonctionner au profit d'un cercle restreint de personnes
 - 2) Avoir un caractère philanthropique, éducatif, social, humanitaire, familial, culturel
- a. Exercer une activité opérationnelle ayant les caractères ci-dessus
 - b. Cas particulier de « Société d'amis » *cf encadré*

Société d'amis (réponse ministère économie à question parlementaire du 28/08/2007)

Système simplificateur de mutualisation de collecte et de redistribution des ressources.

L'organisme qui reçoit les fonds agit comme un simple collecteur. Les dons restent individualisés jusqu'à la remise effective à l'organisme final. Les attestations fiscales sont délivrées par l'organisme final sous sa seule responsabilité. La société d'amis doit communiquer tous les renseignements utiles sur le montant des dons et l'identité des donateurs. La société d'amis reste transparente pour les donateurs.

SITUATION DES LIONS CLUBS (*selon les positions de l'administration exprimées en réponses aux différents rescrits demandés et aux contrôles effectués*)

Condition générale : avoir une comptabilité probante et respecter les conditions de forme d'émission des cerfas

Condition 1) intérêt général : les clubs répondent à cette condition

Condition 2) caractère philanthropique :

remarque : les manifestations organisées telles que brocantes, salons des vins, ... pour obtenir des ressources n'ont pas un caractère philanthropique

- **situation la plus fréquente : le club est un simple collecteur et redistribue ; il n'est pas l'opérateur final :** les clubs n'ont pas la capacité d'émettre des cerfas
Solution : « société d'amis » ou « compte dédié » à la Fondation des Lions de France
- **situation particulière : le club exerce une activité opérationnelle ayant le caractère philanthropique ; il est l'opérateur final (ex. organisation d'un réveillon au profit de personnes isolées ...) :**

dans ce cas particulier, les clubs ont la capacité d'émettre des cerfas pour les dons reçus sans contrepartie et affectés exclusivement au profit de cette opération.

Les clubs qui émettent des cerfas pour des dons reçus et reversés à d'autres associations le font à leurs risques et périls et encourent les sanctions prévues au CGI (art. 1740).